

Vertraulich3003 Bern, März 1978/Ai/wy
Ft/MeNATIONALRAT

Kommission für auswärtige Angelegenheiten

PROTOKOLLder Sitzung vom 21. Februar 1978, 09.00 - 12.30 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3TAGESORDNUNG

- 1) 77.078 n Abkommen des Europarates. Bericht
Conventions du Conseil de l'Europe.
Rapport
- 2) 77.057 s Europarat. Uebereinkommen (uneheliche
Kinder und Führerausweisenzug)
é Conseil de l'Europe. Conventions (enfants
nés hors mariage - déchéance du droit de
conduire un véhicule à moteur)
- 3) Tour d'horizon

TEILNEHMERPräsident: H. SchürchAnwesende Mitglieder:

HH. Aubert, Biderbost, Blum, Cavelty, Dupont, Felber,
Fontanet, Hofer, Kunz, Frau Meier Josi, HH. Muheim,
Müller-Bern, Nebiker, Pagani, Reiniger, Risi-Schwyz,
Schmid Arthur, Suter, Waldvogel

Weitere Teilnehmer:

H. Bundesrat Aubert
HH. Botschafter Weitnauer, Cuendet, Iselin
HH. Andres, Krafft, Nordmann, Vallon, EPD
H. Champendal, EJPD
Frau Stoffel-Nouveau, EJPD

Sekretariat: H. AebiEntschuldigt: HH. Duboule, Künzi, Ziegler-GenfProtokoll: Frl. Meli (f), H. Frischknecht (d)

- 2 -

Der Präsident

begrüssst die Anwesenden und eröffnet die Sitzung. Er gibt der Hoffnung Ausdruck, dass es angesichts der zahlreichen wichtigen Entscheidungen auf aussenpolitischem Gebiet, die bevorstehen, dem Nationalrat gelingen möge, vermehrt zur aussenpolitischen Bewusstseinsbildung beizutragen.

1) 77.078 n Abkommen des Europarates. Bericht
 Conventions du Conseil de l'Europe. Rapport

M. Aubert, conseiller fédéral

Je me permettrai un petit complément oral au tour d'horizon car il est bien difficile de parler de conflit en Méditerranée sans évoquer celui israélo-arabe.

Les deux premiers points de l'ordre du jour sont liés en ce sens que l'on retrouve les deux conventions mentionnées au point deux dans les considérations finales du Rapport sur la Suisse et les Conventions du Conseil de l'Europe.

Approuvé le 16 novembre 1977 par le Conseil fédéral, ce rapport répond assez largement au besoin de dresser un bilan de toutes les conventions et accords du Conseil de l'Europe que notre pays n'a pas ratifiés et d'exposer les raisons pour lesquelles la Suisse peut ou non les ratifier.

Il ne sera pas facile de parvenir à un débat réel aux Chambres fédérales car le rapport en question est extrêmement technique. Il cite les diverses conventions sans pour autant exposer expressément les raisons pour lesquelles leur ratification n'a pas eu lieu. Une aussi vaste entreprise nécessiterait un rapport par convention ainsi que la mobilisation de spécialistes.

La réponse donnée par le Conseil fédéral au postulat du Conseiller national Reiniger commence par rappeler la nature, la portée et l'importance de ces conventions. Le rapport brosse ensuite le tableau des perspectives de ratification de 11 conventions ou accords jusqu'au terme de la législature en cours. Enfin, on trouve une "Récapitulation des instruments que la Suisse n'a pas encore ratifiés". Dans cette annexe, on précise les raisons qui, dans chaque cas particulier, ont jusqu'à présent motivé l'attitude des autorités fédérales.

La réponse du Conseil fédéral n'a pas un caractère définitif et comme le demande l'initiative parlementaire, les données figurant au rapport seront remises à jour au début de chaque législature. En outre, il sera possible de fournir un utile complément concernant chaque convention particulière par le truchement des rapports de gestion annuels des départements fédéraux compétents.

- 3 -

Au moment de clore le Rapport sur la Suisse et les Conventions du Conseil de l'Europe, 92 traités avaient été élaborés. Lors de la dernière session du Comité des Ministres (novembre 1977) 4 nouveaux traités (No 93, 94, 95, 96) ont été ouverts à la signature des Etats membres, ce qui porte actuellement à 96 le total des conventions et accords dont 71 sont entrés en vigueur.

Dans la mesure où les conventions et accords européens sont considérés comme l'oeuvre la plus significative du Conseil de l'Europe, leur acceptation par les Etats membres traduit le degré de pénétration de cette oeuvre dans la société européenne. Pourtant il apparaît que la Suisse continue de faire partie d'un groupe de pays qui n'ont ratifié qu'un nombre modeste de conventions et accords et notre pays n'occupe, avec 39 ratifications, que le 15e rang par rapport aux 19 autres Etats membres.

Les causes générales de notre situation ressortent du rapport qui vous est soumis. A cet égard, il est un fait que nous continuons de subir les séquelles de notre entrée tardive au Conseil de l'Europe (1963), puisque la moitié des conventions et accords européens avaient déjà été conclus dans leur forme définitive sans que notre pays n'ait pu prendre part à leur élaboration. Pourtant après bientôt 15 ans d'appartenance à l'organisation de Strasbourg, on peut s'interroger honnêtement si d'autres facteurs (insuffisance de personnel) ou divers impératifs institutionnels (respect des structures fédéralistes) ne viennent pas aussi freiner les élans que visent à combler les lacunes constatées. Je souhaite être bien compris, mon propos n'est pas de remettre en cause le bien-fondé de nos institutions ou les principes qui doivent continuer de présider à notre politique en matière de ratification des conventions et accords européens.

Lorsqu'on apprécie les raisons qui motivent le retard apporté à la ratification de telle ou telle convention particulière, il faut garder à l'esprit l'ensemble des facteurs qui conditionnent notre réalité nationale.

Allgemeine Aussprache

=====

H. Reiniger

Der Bericht bringt weitgehend das, was mir bei der Einreichung meines Postulates vorschwebte: nämlich eine Auslegeordnung über den Stand der Ratifikation der Europarats-Konventionen der Schweiz, die es ermöglicht, eine Standortsbestimmung vorzunehmen. Und zwar nicht nur den Insidern im Departement, sondern auch dem Parlamentarier.

Die Resultate einer ersten Durchsicht des Berichtes möchte ich aus meiner Sicht wie folgt zusammenfassen:

- 4 -

Zur Ratifikationspolitik des Bundesrates: ich gehe mit dem Bundesrat darin einig, dass es nicht darum gehen kann, alle Uebereinkommen nur um des Beitrittes willen ratifizieren zu wollen, sondern dass in jedem Einzelfalle untersucht werden muss, ob dieser Beitritt unter dem Blickwinkel unserer Interessen, einer echten und wirksamen Zusammenarbeit in Europa oder aus Solidarität den andern Mitgliedstaaten gegenüber notwendig oder wünschbar ist. Aus unserer Ratifikationspolitik muss jedoch klar ersichtlich werden, dass wir fest entschlossen sind, aktiv an der Arbeit des Europarates teilzunehmen. Konkret heisst dies, dass wir die Fortentwicklung des Vertragswerkes über unsere Delegation in Strassburg nicht nur mitverfolgen, sondern auch mitgestalten. Es heisst weiter, dass wir hier in der Schweiz das in Strassburg Geschaffene zur Kenntnis nehmen, ernsthaft prüfen und dort zur Ratifikation schreiten, wo keine triftigen Gründe dagegen sprechen.

Da die Bedeutung der einzelnen Abkommen stark differiert, ist ein zahlenmässiger Vergleich der Ratifikationen der einzelnen Länder - auch hier gehe ich mit dem Bundesrat einig - nicht sehr aussagekräftig. Immerhin stellt auch der Bundesrat fest, dass sich die Zahl der von uns ratifizierten Konventionen und Abkommen eher bescheiden annimmt. Von der Bedeutung der Abkommen her gesehen kann sich die Schweiz meiner Meinung nach dann sehen lassen, wenn sie neben der Menschenrechtskonvention auch die europäische Sozialcharta ratifiziert hat. Von der Zahl her betrachtet ist sie dann wieder einigermaßen unter den Leuten, wenn es ihr gelingt, das für diese Legislaturperiode vorgesehene Ratifikationsprogramm durchzuziehen und anschliessend etwa das gleiche Marschtempo beizubehalten. Beide Ziele sollten sich erreichen lassen. Mindestens zeigt der Bericht, dass der Bundesrat die feste Absicht hat, alles zu tun, um diese Ziele zu erreichen, und dass es eher an den Räten liegen wird, wenn die Schweiz auch in Zukunft eher in den hintern Positionen der Mitgliederländer rangieren sollte.

Unter den Haupthindernissen, die einer rascheren und weitergehenden Ratifikation der Europarats-Konventionen im Wege stehen, erwähnt der Bundesrat die Kantonshoheit, z. B. auf kulturellem Gebiet, aber auch auf dem Gebiet der Fürsorge. Ich frage mich, ob es nicht einen Weg geben muss, um dieses Hindernis zu überwinden, und ob es nicht unsere ureigenste und besondere Aufgabe wäre, diesen Weg zu finden. Wir sind doch grundsätzlich für ein föderalistisches Europa, wie wir für eine föderalistische Schweiz sind. Wenn wir wollen, dass diese Auffassung auch von andern Ländern übernommen und zum Allgemeingut wird, müssen wir aufzeigen, dass es möglich ist, die Nachteile und Hindernisse, die der Föderalismus für eine engere Zusammenarbeit mit sich bringt, zu überwinden. Wir müssen den Beweis erbringen, dass Föderalismus und Zusammenarbeit möglich sind, und dürfen nicht - wie dies im Bericht des Bundesrates geschieht - unser Abseitsstehen mit eben diesem Föderalismus begründen und entschuldigen. Der Weg, der in dieser Beziehung einzuschlagen ist, ist dem ähnlich, den der Bundesrat mit diesem Bericht dem Parlament gegenüber einschlägt: Wie das Parlament sind auch die Kantone ständig über die Konventionen

- 5 -

und Abkommen zu orientieren. Der Bund muss sie zu überzeugen versuchen, dass die Ratifikation auch in ihrem Interesse liegt oder ihre Interessen zumindest nicht verletzt. Er muss Anregungen schaffen, die geistige Auseinandersetzung mit den betreffenden Materien fördern, und immer die Hand am Puls der Kantone haben, um festzustellen, wie weit sie seinen Überlegungen folgen, wo und wann ein Konsens zwischen ihnen und ihm über die Ratifikation in derartigen heiklen, die kantonale Souveränität tangierenden Materien zu erzielen ist. Die aktive Rolle, die der Bund hier spielen könnte und spielen sollte, vermissem ich ein Stück weit, z. B. bei den Hochschul-Übereinkommen (15, 49, 21 und 32).

Ein weiterer Punkt, der diskutiert werden sollte, ist die aus dem Bericht sprechende, meiner Meinung nach übergrosse Vorsicht und Zurückhaltung bei der Ratifikation von Vertragswerken, die noch nicht in Kraft getreten sind mangels einer genügenden Zahl von Ratifikationen oder die zwar in Kraft getreten sind, aber erst von einer kleinen Anzahl von Ländern ratifiziert worden sind. Sehr oft begegnen wir im Bericht der Bemerkung, dass der Bundesrat einer Ratifikation grundsätzlich positiv gegenüberstehe, jedoch noch zuwarten wolle, bis andere diesen Schritt getan hätten. So z. B. bei den Abkommen Nr. 60, 71, 74, 75, 79. Nicht in allen diesen Fällen, aber doch in einzelnen, würde es der Schweiz gut anstehen, wenn sie mit dem guten Beispiel vorangehen würde. Wo kämen wir hin, wenn alle Staaten sich die zögernde und abwartende Haltung der Schweiz zu eigen machen würden? Die wenigsten der Konventionen des Europarates wären dann wohl in Kraft.

In materieller Hinsicht lässt der Bericht des Bundesrates - wie mir scheint - zwei schwache Stellen unserer nationalen Politik erkennen. Ich wäre froh, hierzu die Meinung des Bundesrates und des Departements zu erfahren und mich allenfalls belehren zu lassen, sofern ich mich täuschen sollte.

Der eine dieser Punkte ist unsere Haltung den Ausländern gegenüber. Alle jene Abkommen, welche eine grössere Freizügigkeit anstreben (Abkommen 19, 57, 68 z. B.), konnten wir bis heute nicht ratifizieren und werden sie in absehbarer Zeit nach der Meinung des Bundesrates auch nicht ratifizieren können. Ich will hier nicht den Schuldigen suchen. Wir alle kennen die Entwicklung der letzten Jahre auf diesem Gebiet und wissen, dass die durch unsere Ausländerpolitik geweckten Emotionen nicht leicht und vor allem nicht rasch abgebaut werden können. Ich möchte jedoch in diesem Zusammenhang einfach wieder einmal feststellen, dass ein näheres Zusammenrücken der Völker in Europa kaum möglich ist, wenn alle Länder die Freizügigkeit ebenso einschränken würden, wie wir das tun. Der Wunsch nach Zusammenarbeit und Gemeinsamkeit lässt sich - anderorts und hier - nur schlecht vereinbaren mit Mauerbau - finde dieser nun materiell oder nur geistig statt.

- 6 -

Der andere Punkt ist die Sozialgesetzgebung. Sind wir hier - so frage ich - gemessen am europäischen Niveau so weit zurück, dass wir nur wenige der auf diesem Gebiet bestehenden Konventionen unterzeichnen konnten? Ist es symptomatisch und Folge eines mangelhaft gespannten Netzes der sozialen Sicherheit, dass wir die Abkommen Nr. 12, 13, 38, 48 **oder** 78 nicht unterzeichnen können, oder sind andere Gründe dafür massgebend?

Aus dem Bericht des Bundesrates geht hervor, dass das im Entstehen begriffene Gesetz über die internationale Rechtshilfe in Strafsachen ausschlaggebend sein wird dafür, ob wir eine grössere Zahl von Abkommen auf dem Gebiete der Strafverfolgung unterzeichnen und ratifizieren können oder nicht. Ich glaube, dass es eines der grossen Verdienste des bundesrätlichen Berichtes ist, uns darauf aufmerksam gemacht zu haben. Sofern einzelne Mitglieder dieser Kommission in jener für das Rechtshilfegesetz mitwirken, bitte ich sie, die Arbeiten an jenem Gesetz auch unter dem Gesichtspunkt der bestehenden europäischen Konventionen zu betrachten und dazu Sorge zu tragen, dass die Regelungen, die getroffen werden, mit diesen Konventionen, soweit möglich und zweckmässig, in Uebereinstimmung stehen.

Dies meine Bemerkungen und Fragen zum Bericht des Bundesrates, für den ich nochmals herzlich danke. Ich nehme mit Genugtuung davon Kenntnis, dass der Bundesrat auch bereit ist, die periodischen Ergänzungsberichte, um die ich ihn ersucht habe, vorzulegen. Ich kann mich demzufolge ohne weiteres mit der Abschreibung meines Postulates einverstanden erklären.

H. Hofer

Auch ich möchte den Bericht des Bundesrates begrüessen. Dass er nicht ohne Mängel ist, hat Herr Bundesrat Aubert bereits selbst eingangs festgestellt und auch Herr Reiniger jetzt dargelegt. Ich begrüesse auch die Absicht des Bundesrates, weitere Abkommen zu ratifizieren, auch wenn er sich nicht auf Prioritäten festlegen lassen will. Man sollte nicht davon ausgehen, den Rang der Schweiz rein zahlenmässig nach der Zahl der ratifizierten Abkommen zu bestimmen. Entscheidend ist die Gewichtung der einzelnen Abkommen. Manche der Konventionen sind überholt, in Umarbeitung begriffen oder finden wegen ihrer geringen Bedeutung bei den Unterzeichnerstaaten praktisch kein Interesse. Vernünftigerweise kommen wesentlich weniger als 92 für eine Ratifikation in Frage. Trotzdem ist natürlich der Platz der Schweiz nicht besonders glänzend. Man muss dabei eben doch betonen - ob das nun allen Anwesenden passt oder nicht -, dass die Schweiz auch in diesem Fall ein Sonderfall ist (föderalistischer Staatsaufbau, Referendumsdemokratie, Initiativrechte).

Zum Einfluss der Konventionen des Europarates auf unseren Staatsaufbau: Diese Einflüsse sind vorhanden. Der Beitritt zu Konventionen des Europarates kann von Fall zu Fall ganz erhebliche Folgen haben, **zum** Teil - wie bei der EMRK - mit negativen psychologischen Auswirkungen. Wie weit können wir bei weiteren Beitritten gehen? Wenn wir

- 7 -

der Auffassung sind, dass die genannten Elemente des Staatsaufbaus (Föderalismus, Referendum, Initiative) lebenswichtige Bestandteile der schweizerischen Eidgenossenschaft sind, so werden wir sehr vorsichtig sein bei weiteren Beitritten, welche diese Staatsstruktur gefährden könnten. Die Schweiz stellt auch bezüglich der Ausländerpolitik einen Sonderfall dar, was sehr oft zu einer negativen Beurteilung der Schweiz führt. Ich frage mich übrigens, ob es das gleiche ist, wenn die Schweiz ihre Grenzen total öffnet, wie wenn das irgendein europäischer Staat tut? Die Schweiz ist ein Anziehungspunkt wie kein anderes Land.

Was die Konventionen im Bereich des Hochschulwesens betrifft, so bin ich auch der Auffassung, dass weitere Beitritte geprüft werden sollten. Aus eigener Erfahrung kann ich jedoch sagen, dass von einem ausgeglichenen Standard im Bereich der Hochschulausbildung bei den Mitgliedern des Europarates keine Rede sein kann; nebenbei gesagt befindet sich auch das Rechtsbewusstsein nicht auf dem gleichen Niveau. Manche Mitgliedstaaten unterschreiben mehr oder weniger blindlings alle Konventionen und kümmern sich dann nicht allzu stark um die Verwirklichung.

Zu der auf Seite 6 des Berichtes angeführten grundsätzlichen Haltung gegenüber der Ratifikation von Verträgen des Europarates: Stellen die angeführten Beitrittsgründe (eigene Interessen, europäische Zusammenarbeit, Solidarität gegenüber anderen Mitgliedstaaten) eine Prioritätenordnung dar oder sind es Alternativen? Nehmen wir als Beispiel die Steuerhinterziehungsdebatte. Es ergibt sich die Frage, was bei einem Beitritt zu einer allfälligen Konvention in den Vordergrund gestellt werden müsste: unsere Interessen oder die Solidarität mit den andern? Die andern Mitgliedstaaten erwarten in diesem Fall Solidarität. Mit Liechtenstein zusammen sind wir auf der Anklagebank. Es sind Zielkonflikte zu erwarten.

Abschliessend möchte ich eine Ratifikation der Terrorismus-Konvention (Nr. 90) befürworten. Der Bundesrat drückt sich sehr unverbindlich aus, wenn er die Unterzeichnung dieses Uebereinkommens als "zweckmässig" erachtet. Meines Erachtens ist diese absolut notwendig. Das gleiche gilt für die bevorstehende Konvention über Waffenhandel und Waffenkontrolle. Die Antwort des Bundesrates auf verschiedene Einfache Anfragen (vgl. Amtliches Bulletin Nationalrat, 1978, Seite 1735) zeigt, dass verschiedene Arbeiten im Gange sind. Diese sollten so rasch wie möglich abgeschlossen werden.

Frau Meier Josi

Zum Verfahren: Es scheint mir richtig, wenn wir "Kenntnisnahme" beschliessen, ohne weitere Qualifikationen. Wir sollten die Gelegenheit, im Rat via Europarat die Aussenpolitik zur Sprache zu bringen, nicht ungenützt vorbeigehen lassen. Die Fragen sind nicht nur aussenpolitisch, sondern auch innenpolitisch relevant. Wir können die Fragen überhaupt nie dem Volk näherbringen, wenn wir sie nur unter

- 8 -

dem Aspekt der Innenpolitik sehen. - Bei der Begründung des niedrigen Standes unserer Beitritte steht für mich die Einwirkung der Volksrechte im Vordergrund. Wir haben in Strassburg immer wieder auf diese Grenzen hinzuweisen.

M. Fontanet

Le rapport en réponse au postulat Reiniger présente un intérêt indéniable. La nécessité de faire enfin un rapport de cette nature s'imposait de plus en plus en ce sens que les travaux effectués à Strasbourg posaient parfois certaines difficultés aux députés ne participant pas à cette élaboration. A cet égard, je désire remercier M. le conseiller fédéral de nous avoir présenté ce rapport et c'est pour moi l'occasion d'exprimer également notre reconnaissance à nos collègues, qui depuis 15 ans participent à l'élaboration des travaux à Strasbourg. Leur travail n'est malheureusement pas assez connu en Suisse. Notre peuple serait peut-être plus disposé à rattraper le retard en matière de ratification si la presse pratiquait une information plus conséquente et plus approfondie.

Nous sommes tous un peu pris par l'idée qu'il convient de faire des classements. Notre retard s'explique par deux séries de raisons dont l'une est en rapport avec le manque de personnel. Cette affirmation me fait quelques soucis car si réellement nous sommes handicapés par une insuffisance de personnel, il faut alors tâcher de remédier à cette situation.

Je désire savoir si nous arriverons à remonter dans le "peloton" au cas où les 11 conventions prévues seraient ratifiées? Quelles sont les conventions ratifiées par la France, l'Italie et la Turquie?

Nous ne devons pas nous sentir trop conditionnés par notre retard. Il faut néanmoins tenter sérieusement d'harmoniser sur le plan du fond avec les autres Etats européens et faire en sorte que notre droit interne soit modifié, clarifié et nuancé.

M. Dupont

Je désire un complément d'information concernant la différence entre une signature et une ratification. Il semble qu'un certain nombre de pays signent facilement une convention pour des besoins politiques extérieurs mais en vérité souvent intérieurs, à savoir pour calmer les esprits et pour démontrer leur volonté, peut-être superficielle, d'adhésion à l'Europe. En outre, certains pays ne ratifient pratiquement jamais leurs signatures. J'aimerais connaître la position et l'opinion du Conseil fédéral à ce sujet. Il me paraît en effet plus honnête de ne signer que les conventions que l'on a l'intention de ratifier par la suite.

- 9 -

Präsident

Auch ich habe mich gefragt, welches die Gründe für Unterzeichnungen sind. Unterzeichnet man, weil man Aussicht hat, dass das Abkommen ratifiziert wird? Oder unterzeichnet man, weil man Druck ausüben will im Hinblick auf eine Ratifizierung? Wird eine Unterzeichnung vom Gesamtbundesrat in Auftrag gegeben und gedeckt?

M. Aubert, Conseiller fédéral

Je désire vous remercier de l'intérêt que vous avez apporté à ce rapport qui n'a pas la prétention d'être exhaustif. M. Fontanet a relevé avec pertinence que le rapport présente l'avantage de vous donner l'indication des conventions que notre pays n'a pas ratifiées.

(à M. Reiniger): J'ai tout à fait conscience que ce rapport ne répond pas exactement à votre postulat. En effet, vous demandez un rapport complet dans lequel seraient examinées toutes les raisons pour lesquelles la Suisse peut ou non ratifier. Il est évident que si le présent rapport avait voulu répondre exactement à votre postulat, il aurait fallu reprendre chaque convention, l'une après l'autre, et en analyser le contenu. Cela aurait nécessité un très vaste travail, beaucoup plus conséquent qu'on ne le pense.

Je rejoins la remarque faite par M. Fontanet concernant le problème de l'information. De façon générale, l'information s'est avérée absolument catastrophique. Je vous rappelle que nous avons tenté de réunir une grande presse en avril 1977. Non seulement les membres des deux commissions des affaires étrangères avaient été convoqués, mais encore toute la presse avait été invitée, en particulier les principaux journalistes de politique étrangère. Nous avons eu quelques rares parlementaires voulant bien s'intéresser à la politique étrangère. Les choses étant ce qu'elles sont, il faut admettre que tout le programme d'harmonisation européenne est un processus de très longue haleine. Nous sommes conscients que cette union européenne ne pourra pas s'effectuer à court terme, ni même à moyen terme. En réponse à la question de M. Dupont concernant l'attitude du Conseil fédéral à l'égard des signatures et ratifications des conventions du Conseil de l'Europe, je crois, et ce faisant je porte un jugement très personnel qui n'engage pas le Conseil fédéral, qu'il s'agit plutôt d'une politique opportuniste. Ceci d'autant plus que les conventions ne sont pas élaborées par la Suisse, cette tâche revenant au Conseil de l'Europe.

Quant à la question de savoir si les conventions répondent à un besoin réel, il semble que les deux conventions mentionnées à l'ordre du jour puissent nous intéresser dans le sens de notre solidarité internationale et de notre désir d'harmonisation du droit.

Je ne peux pas vous donner une explication plus claire que celle qui consiste à établir une comparaison entre le droit élaboré par le

Conseil de l'Europe et le droit des Communautés économiques européennes, par exemple. En effet, les conventions établies par le Conseil de l'Europe sont d'abord soumises à la signature, puis, à la rigueur, elles sont ratifiées avec ou sans réserves par les gouvernements respectifs. La Suisse a ratifié de nombreuses conventions en émettant toutefois certaines réserves. Cette manière de procéder tend vers une harmonisation du droit. Le droit des Communautés économiques européennes pour sa part, devient impératif pour les Etats membres et tend de ce fait vers une unification. Le but de cette volonté d'harmonisation consiste à rapprocher le droit des différents pays pour arriver à une certaine concordance. En outre, j'ajouterai encore que le Conseil fédéral ayant constitutionnellement le mandat de diriger la politique étrangère signe les conventions. Il s'agit alors d'un acte gouvernemental qui, auparavant, est refusé ou approuvé par notre collège des sept. Les conventions sont ensuite soumises à la ratification par le Parlement, voire par le peuple suisse.

En conclusion, je répondrai à M. Reiniger que nous compléterons et mettrons à jour la liste des conventions en nous efforçant d'indiquer l'ordre de préférence relatif à leur ratification.

M. Vallon

Vous rejoignez les vues exposées par M. le conseiller fédéral Aubert en ce qui concerne les éléments dont nous devons implicitement tenir compte en examinant la possibilité de nouvelles ratifications. Il est évident que nos structures politiques internes jouent un rôle non négligeable.

Vous avez, par ailleurs, soulevé quelques problèmes d'ordre matériel:

Il s'agit de deux points concrets qui trouvent leur reflet dans les commentaires exprimés sur les conventions concernant les étrangers. Les conventions (19, 57, 68) traitant ce problème ne figurent pas sur la liste des ratifications proposées jusqu'au terme de la législature. Dans ces cas concrets, nous sommes obligés de tenir compte des conditions existantes, notamment de la législation suisse concernant les étrangers. Il n'est guère possible de préjuger de la future loi mais il faudra prendre en considération, dans la mesure du possible, certaines exigences contenues dans les traités mentionnés plus haut lorsqu'on élaborera le texte définitif de la loi en question.

Pour ce qui est de la législation sociale, nous avons essayé d'établir exactement les lacunes qui restent encore à combler. Si on voulait activer l'adhésion au divers accords de portée sociale, il faudrait doter les régimes d'assurance ou de sécurité sociale existants des moyens de satisfaire aux exigences des traités en question. Probablement qu'il appartiendrait au Parlement de prendre position en vue de promouvoir la situation souhaitée.

H. Reiniger

Meine Frage ging dahin, ob wir mit unserer Sozialgesetzgebung im Rückstand sind.

M. Vallon

Matériellement il serait aller trop loin que de prétendre que nous sommes en retard par rapport aux législations des autres pays européens. Formellement il faut cependant trouver certains aménagements pour mettre les systèmes fortement imprégnés de nos structures fédéralistes en harmonie avec les conceptions généralement centralistes qui sont à la base des accords élaborés par le Conseil de l'Europe.

Quant à la loi concernant l'entrée internationale en matière pénale et les messages qu'elle nécessiterait une fois élaborée, je crois savoir que les difficultés résident avant tout au niveau d'une certaine insuffisance de personnel.

M. Krafft

Je désire donner quelques compléments d'information, en premier lieu concernant notre attitude envers les étrangers établis en Suisse. Aussi longtemps que la nouvelle loi fédérale sur les étrangers n'aura pas été adoptée par le Parlement, il est extrêmement difficile de proposer à ce dernier une convention touchant directement à des problèmes fondamentaux, qui font d'ailleurs l'objet de la nouvelle législation en cours.

Un traité est "self-executing" lorsqu'il contient des dispositions directement applicables. A cet égard, le Parlement a voulu montrer, lors de la révision du référendum en matière de traités internationaux, que le caractère self-executing d'un accord justifiait par lui-même la soumission de cet accord au référendum. A cette occasion la distinction entre harmonisation et unification du droit a été clairement faite: par harmonisation du droit on entend les conventions qui tendent à rapprocher les législations, en laissant les Etats libres d'adopter par le biais de la législation les mesures d'exécution nécessaires. Par unification du droit on entend les accords qui contiennent des normes suffisamment explicites, précises et détaillées pour être appliquées directement.

A la page 6 du rapport, le Conseil fédéral a énuméré un certain nombre de critères généraux au sujet de la ratification des conventions. Lorsqu'une convention est ouverte à la signature, la Suisse devrait en principe la signer ou du moins examiner sérieusement la possibilité de la signer. Il ne faut pas oublier qu'une convention ouverte à la signature a suivi un très long chemin au cours duquel la Suisse a eu la possibilité d'exprimer ses vues, à diverses occasions. La Suisse s'est toujours prononcée en faveur de la Convention européenne

- 12 -

pour la répression du terrorisme et a signé la convention en question le jour même où elle a été soumise à l'approbation des Etats membres. Pourtant pour ratifier cette convention nous devons probablement proposer au Parlement certaines modifications du code pénal suisse. En effet, actuellement les tribunaux suisses n'ont pas la compétence nécessaire qui leur permettrait de se renseigner au sujet de certaines effractions commises à l'étranger par des étrangers. Un problème technique se pose dans ce cadre en raison de la révision du code pénal, qui entraînera probablement pour conséquence un certain retard par rapport au délai prévu.

La Suisse signe une convention uniquement lorsqu'elle estime pouvoir la soumettre à l'approbation des Chambres dans un délai raisonnable. Le cas que vous avez mentionné est une exception.

Frau Meier Josi

Der Beitritt zum Europarat bringt eine gewisse moralische Verpflichtung mit sich zur eingehenden Prüfung jedes Vertragswerkes. - Zu den Fragen der Kriterien: Diese sind mit unserer "Kenntnisnahme" vom Bericht natürlich nicht einfach genehmigt, sondern müssen von Fall zu Fall überprüft werden. - Man wird nicht einfach sagen können, dass wir mit unserer Sozialgesetzgebung im Rückstand seien. Der Aufbau der Versicherungssysteme der einzelnen Länder ist sehr unterschiedlich. Im Leistungsvergleich schneidet unser System gut ab. Gerade bei den Diskussionen um einen Beitritt zur Sozialcharta müsste dies gesehen werden.

Ich würde es im übrigen begrüßen, wenn man sich beim Büro dafür verwenden würde, dass der Beitritt zur Sozialcharta von dieser Kommission vorberaten werden kann.

M. Dupont

Le présent rapport est effectivement une base de documentation importante pour comprendre tout le travail effectué au Conseil de l'Europe. Serait-il possible, bien que cela n'entre pas dans le postulat Reiniger, d'y ajouter un très court chapitre des conventions ratifiées mais comportant des réserves?

M. Aubert, Conseiller fédéral

Il existe effectivement à Strasbourg une liste complète de toutes les conventions ratifiées, avec ou sans réserve. Nous sommes également en possession d'une liste spéciale uniquement pour les conventions ratifiées par la Suisse, avec l'énumération de toutes les réserves et ce tableau pourrait être imprimé et distribué.

M. Dupont

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de se lancer dans un travail

- 13 -

exhaustif et détaillé. On pourrait uniquement citer les conventions et indiquer les réserves qu'elles comportent.

Präsident

Das Departement nimmt diese Anregung (Aufstellung der ratifizierten Konventionen mit Titel, Uebersicht über den Inhalt, Reserven) entgegen.

H. Muheim

Der Bericht ist mir zu knapp ausgefallen. Ich hätte es begrüsst, wenn bei jedem Abkommen der Inhalt zusammengefasst angegeben worden wäre.

Abstimmung - Vote

Für den Antrag des Bundesrates Einstimmigkeit

(Kenntnisnahme, Abschreibung des Postulats Reiniger)

Die Berichterstattung erfolgt mündlich durch den Präsidenten und durch Herrn Fontanet.

- 2) 77.057 s Europarat. Uebereinkommen
 é Conseil de l'Europe. Conventions
-

Europäisches Uebereinkommen über die Rechtsstellung der unehelichen Kinder

=====

Präsident

Ich habe mir die Mühe genommen, das Uebereinkommen über die Rechtsstellung der unehelichen Kinder mit dem neuen Kindesrecht im ZGB zu vergleichen und keinerlei Unvereinbarkeiten gefunden.

M. Aubert, Conseiller fédéral

La Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats a accepté à l'unanimité les deux conventions dont nous discutons aujourd'hui et je crois que nous pouvons faire de même.

En réponse à une question soulevée par M. Hofer:

La question de M. Hofer rejoint la préoccupation du président de la Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats qui s'étonnait que ces deux conventions fassent l'objet d'un seul et même rapport. Personnellement, je partage cet avis et, à l'avenir, les conventions feront l'objet chacune d'un rapport distinct, tant il est vrai qu'il n'y pas similitude d'objet entre les deux conventions.

- 14 -

Europäisches Uebereinkommen über die internationalen Wirkungen des Entzuges des Führerausweises für Motorfahrzeuge
 =====

H. Hofer

Im Ausland ist man als Ausländer bei Unfällen oft zum vornherein im Unrecht. Sind gewisse Sicherheiten vor willkürlichen Entscheidungen vorgesehen? Man sollte nicht für ungerechte Urteile in der Schweiz nochmals büssen müssen.

M. Fontanet

Sur le plan pratique, je désire savoir si après l'adoption de cette convention européenne nous ne devons pas passer des conventions particulières avec d'autres Etats?

La décision du retrait du permis de conduire prise à l'étranger sera-t-elle déclarée valable par l'autorité fédérale ou par l'autorité cantonale? Ne faudra-t-il pas édicter en Suisse un certain nombre de dispositions d'application pour que la convention joue?

M. Champendal

(Zu H. Hofer): Es stimmt, dass im Ausland die Entzugspraxis oft anders ist. Es kommt vor, dass der Führerausweis wegen Bagatellfällen entzogen wird. Gemäss Art. 3 kann jedoch die schweizerische Behörde nach Massgabe ihres Rechts den Entzug anordnen. Jeder Fall wird so beurteilt, wie wenn er sich in der Schweiz zugetragen hätte.

Par la même occasion je crois avoir répondu aux questions de M. Fontanet. La décision du retrait d'un permis de conduire sera donc prise par l'autorité cantonale sur la base du droit suisse et non du droit français, allemand, etc.

M. Fontanet

Permettez-moi d'illustrer ma question par un exemple:

X commet un accident en France le 15 février, l'autorité française prend sa décision le 15 mars, à savoir 6 mois de retrait du permis de conduire. Le dossier est adressé à l'autorité fédérale et arrive en Suisse deux mois plus tard, et c'est le 15 juillet seulement qu'il l'on pourra trancher. Que fera-t-on? Il me semble que certains problèmes techniques se posent à ce sujet et qu'il faudra mettre sur pied une disposition d'application pour que la contemporanéité soit assurée.

M. Champendal

Il est inévitable que l'on ait un certain décalage dans le temps.

- 15 -

M. Fontanet

A mon avis il faut veiller à ce que ce décalage ne s'étende pas sur une trop longue durée.

Frau Meier Josi

Das Problem, das Herr Fontanet aufgeworfen hat, existierte schon immer. Es hängt nicht mit diesem Abkommen zusammen. Neu bei diesem Abkommen ist, dass wir zukünftig auch aufgrund von Zuwiderhandlungen im Ausland auch im Inland Ausweise entziehen können.

Abstimmung - Vote

Für Annahme des Beschlussesentwurfes Einstimmigkeit

Berichterstattung durch den Präsidenten (schriftlich)

3) Tour d'horizonM. Aubert, Conseiller fédéral

Pour que le tour d'horizon soit complet, j'ai pensé utile de vous apporter quelques compléments d'information au sujet du conflit israélo-arabe qui revêt une telle importance pour l'avenir de la paix dans le monde.

Les péripéties des négociations directes entre l'Egypte et Israel ne doivent pas faire perdre de vue ce qui en constitue l'élément essentiel, à savoir que les problèmes de la paix sont discutés directement par les intéressés, avec l'intention de trouver une solution d'ensemble. Il s'agit là d'un fait absolument nouveau dans les innombrables efforts de conciliation qui ont suivi la Guerre de 1967.

La solution globale a été recherchée par M. Carter dès le début de son mandat présidentiel. Les efforts américains n'ont visé pendant longtemps qu'à créer un terrain aussi favorable que possible à la reprise de la Conférence de Genève. La participation de l'URSS était expressément souhaitée et a été obtenue par la déclaration du 1er octobre 1977.

A l'origine, l'initiative de M. Sadate s'inscrivait dans le même cadre. Il s'agissait d'une nouvelle proposition égyptienne pour faire avancer la préparation de la Conférence de Genève. Le succès même de la rencontre sur le plan humain, la manifestation des courants puissants en faveur de la paix ainsi que la réaction de certains pays arabes ont donné une toute autre signification aux pourparlers qui ont suivi.

- 16 -

En fait nous assistons maintenant à une tentative de parvenir par une voie bilatérale à un résultat auquel puissent souscrire tous les intéressés. La paix séparée, que l'Egypte n'exclut pas, ne peut à ses yeux se limiter au règlement des problèmes entre elle et Israël. Cette paix doit comporter au moins les principes sur lesquels pourrait intervenir la solution globale. Israël a paru par moment escompter une simple paix bilatérale, mais accepte de négocier la "déclaration de principe" demandée par l'Egypte.

Du côté de l'Egypte, cet itinéraire un peu compliqué vers la paix correspond à plusieurs préoccupations:

- la nécessité de faire progresser la négociation
- le besoin de se couvrir, en ce faisant, de toute accusation de trahison de la cause palestinienne
- le désir de tourner l'obstacle de l'OLP, cette organisation s'étant, aux yeux des Egyptiens, révélée incapable de jouer le rôle de représentant du peuple palestinien

Il est intéressant de constater que la position égyptienne dans la négociation correspond entièrement à la position arabe officielle.

La position d'Israël apparaît beaucoup moins claire. Le gouvernement Begin se trouve sur la défensive depuis le mois de novembre, le beau rôle étant régulièrement revenu à l'Egypte. Si Israël ne fait pas de propositions allant au-delà du plan Begin, il apparaîtra comme responsable de l'échec d'une tentative prometteuse de règlement à l'amiable. Le déroulement compliqué des discussions ne doit pas dissimuler qu'elles obéissent en réalité à des règles assez précises et particulières:

- Tout d'abord, il s'agit en bonne partie de diplomatie sur la place publique. C'est inévitable, car Israël doit conserver son influence sur les communautés juives de dehors, notamment celles des Etats-Unis. L'Egypte, de son côté, doit se justifier à l'égard des autres pays arabes.
- Ensuite, de par sa nature, la négociation suppose à tout moment l'intervention de la plus haute autorité des pays en jeu.
- Une puissance extérieure, les Etats-Unis, doit intervenir régulièrement pour faire progresser la négociation.

C'est au vu de ces particularités qu'il faut interpréter les diverses rencontres au sommet, la création de conférences et de commissions, les volte-face et les gestes dramatiques.

Les principales questions en discussion peuvent être résumées de la manière suivante:

- a) Problème du Sinai. Il reste deux points non résolus, la largeur de la zone démilitarisée et le sort des colonies israéliennes qu'Israël voudrait voir protégées par des unités militaires.

- 17 -

b) La "déclaration de principe". Les principes dont l'Egypte cherche la confirmation sont le retrait des territoires occupés, la reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination et l'établissement d'une paix véritable.

Le plan Begin qui repose sur un maintien du contrôle des territoires occupés est en contradiction avec les deux premiers points de la déclaration projetée. Il n'est pas compatible avec les concessions que l'on peut attendre du côté des Arabes, soit des rectifications de frontières dans la zone faisant face à Tel-Aviv, et pour la future entité palestinienne, une solution qui éviterait la création d'un véritable Etat.

En fait, M. Begin n'a pas encore fait le sacrifice visible attendu par les Arabes.

Ce sont ces hésitations de la diplomatie israélienne qui expliquent les crises répétées dans la négociation, crises à la vérité un peu artificielles, puisqu'un filet de sécurité existe, qui permet et permettra pendant quelques temps encore de relancer la discussion.

M. Carter, comme ses collaborateurs, déploie une activité considérable pour faire avancer les pourparlers. Le président apparaît comme une sorte de génie tutélaire de l'entreprise en cours. Il avait un peu trop insisté cependant sur le fait qu'il n'avait pas l'intention de faire pression sur les parties. Par sa demande de matériel militaire perfectionné, M. Sadate a su l'obliger à abandonner cette position restrictive, qui limitait l'influence américaine. L'Egypte doit se contenter d'avions de modèles moins avancés mais la Maison Blanche et M. Vance ont fait une fois de plus des déclarations très fermes sur les colonies israéliennes dans les territoires occupés, et ont souligné la nécessité du retrait des forces armées d'Israël de ces territoires.

La réaction aux Etats-Unis a été favorable. M. Sadate a remporté un succès personnel qu'il a consolidé par sa tournée en Europe.

M. Begin a su établir de bonnes relations personnelles avec la communauté juive américaine, mais il ne l'a pas entièrement convaincue de la justesse de sa ligne politique. Ces hésitations, jointes à l'effet de la politique de M. Sadate donnent manifestement plus de liberté d'action à M. Carter face au Congrès que n'en avait M. Ford.

Le déroulement saccadé de la négociation directe et ses résultats encore peu visibles n'ont de toute évidence pas encouragé les autres Etats arabes à y participer. La Jordanie continue à manifester son intérêt et le Roi Hussein demande un programme de travail précis dont il a fixé les points.

La Syrie a encore une fois utilisé le "sommet" du "Front de la fermeté", à Alger, pour réserver ses droits et sa position, sans

- 18 -

s'identifier complètement aux participants et sans avoir à s'engager, pour le moment, dans la discussion directe avec Israël.

L'OLP mène une lutte défensive pour **préserver** autant que possible le rôle de représentant du peuple palestinien qui lui avait été reconnu par le "sommet" arabe de Rabat (1974). En outre, l'occasion qui lui avait été offerte l'été dernier par le président Carter de reconnaître Israël et d'imposer ainsi sa présence dans la négociation, n'est pas près de revenir.

Des progrès ont été discrètement réalisés. Israël se trouve maintenant placé devant des décisions lourdes de conséquences. Il s'agit de choisir entre une sécurité de caractère purement militaire qui s'appuierait sur les atouts géographiques que lui confèrent les territoires occupés et ferait fi de l'hostilité des régimes arabes, et le pari sur la paix, qui chercherait avant tout la garantie de la survie d'Israël dans une coexistence étroite avec ses voisins, dont il n'est nullement absurde d'espérer, si une paix acceptable est conclue, qu'elle déboucherait assez vite sur **une** coopération. Les deux voies comportent des risques indiscutables pour Israël comme d'ailleurs pour l'Occident.

Le temps disponible n'est pas illimité. Quant à un échec, le Roi Hussein en a évoqué les conséquences: "Les pays arabes devront procéder à une révision totale de leurs relations avec l'Occident."

H. Hofer

Die deutsche Uebersetzung lässt, wie auch schon, sehr zu wünschen übrig. Ich möchte den Departementschef bitten, dafür zu sorgen, dass man diesem Problem mehr Aufmerksamkeit schenkt.

Der Präsident

weist auf weitere sprachliche Mängel hin.

H. Cavelty

Die Beurteilung der öffentlichen Ordnung Italiens ("misslich", vgl. Seite 9) scheint mir unhöflich. Dies gibt mir Anlass zur Kernfrage nach den Äusserungen von Herrn Bundesrat Aubert, die er vor seinem Amtsantritt gemacht hat. Bekundet sich hier ein neuer Stil, indem man - sehr höflich ausgedrückt - ein sehr aktives Interesse für andere Staaten zeigt?

M. Aubert, Conseiller fédéral

prend position concernant la question soulevée par M. Cavelty.

- Je me permets de faire remarquer qu'il y a dans le Tour d'horizon 9 erreurs uniquement en langue française. La traduction

- 19 -

allemande n'est pas satisfaisante et j'abonde dans votre sens sur ce point.

M. Cuendet

Actuellement nous avons quelques difficultés de personnel car M. Renk, qui d'habitude se charge de ces traductions, se trouve encore à Belgrade.

H. Müller-Bern

Es zeigt sich erneut, dass der Personalstopp oft unsinnige Auswirkungen hat. - Ich finde es im übrigen komisch, dass man Herrn Bundesrat Aubert den Vorwurf macht, er hätte Berlinguer die Hände geschüttelt. Er hat in seiner Eigenschaft als Aussenminister der Schweiz viele Hände zu schütteln, auch die Hände von Leuten, mit denen er nicht einiggeht. - Ich teile die Beurteilung der Situation in Frankreich (Seite 8 unten) nicht. Auch in Frankreich wäre eine gerechtere Gesellschaftsordnung denkbar. Es ist ein Skandal, wie sehr sich gewisse Wirtschaftskreise, die über die Kapitalflucht - u. a. in die Schweiz - ihr Land in eine schlechtere wirtschaftliche Situation bringen. Man klagt mit der Bemerkung, dass ein Sieg der Linken zu einer Krise führen könnte, die falschen Leute an.

M. Fontanet

Je désire des explications plus précises concernant la remarque en page 2 du Tour d'horizon selon laquelle l'Etat d'Israel serait historiquement le fruit de la période coloniale.

M. Cuendet

Il faut voir ce point de vue dans la perspective de la politique coloniale britannique et dans le cadre de la politique des mandats en général. Ces éléments ont formé un ensemble qui a créé les conditions historiques dans lesquelles est né l'Etat d'Israel. En outre, la traduction allemande se sert du terme "Schöpfung" qui, dans ce cadre, n'est pas correct.

H. Hofer

orientiert über einen Besuch einer Delegation des Europarates an der Belgrader Konferenz. Gespräche mit jugoslawischen Parlamentariern liessen auf eine konsequente und weitergehende Annäherung Jugoslawiens an den Westen schliessen. Die jugoslawische Delegation stand zu dieser Zeit klar zu dem von den neutralen und nichtgebundenen Staaten vorgelegten Papier. Im kommenden März werden jugoslawische Parlamentarier erstmals an einer Sitzung der "Commission politique" in Paris teilnehmen. So weit ist noch nie ein kommunistisches Land gegangen. Man muss bedenken, dass die Sowjetunion und ihre Satelliten dem Europarat mit grossem Misstrauen und grosser Ablehnung gegenüber stehen.

- 20 -

M. Fontanet

Je désire savoir s'il serait possible d'élaborer prochainement un dossier concernant les relations que notre pays entretient avec l'Algérie. Il s'agit d'un pays extrêmement important et la Suisse a joué un rôle décisif lors de la libération de l'Algérie.

M. Aubert, Conseiller fédéral

L'Algérie n'est pas représentée diplomatiquement en Suisse par un ambassadeur mais seulement par un Chargé d'affaires. Un rapport sera élaboré dès que possible. Nous attendons encore les considérations des derniers jugements du Tribunal fédéral du 15 novembre 1977. Il n'est pas exclu que la nature même des considérations permette éventuellement quelques actions civiles qui pourraient donner satisfaction à l'Algérie.

Je rappelle en conclusion qu'il y a déjà eu un rapport dans le cadre du rapport de gestion des Chambres fédérales de 1977 en réponse à un postulat Eisenring.

M. Dupont

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que le problème de la Corne de l'Afrique n'est pas abordé dans le Tour d'horizon. Il est nécessaire de mettre ce problème en relation avec les chapitres concernant l'Egypte et Israël car ces deux Etats se trouvent chacun dans un camp différent. Il semble que l'on ait affaire à un conflit qui puisse prendre une extrême envergure et qui peut avoir des conséquences importantes pour toute l'Afrique ainsi que le Moyen-Orient. Ne serait-il pas possible d'élaborer un rapport sur la situation qui découle de l'affrontement Ethiopie - Somalie?

M. Cuendet

Votre proposition sera reprise lors d'un prochain Tour d'horizon.

Der Präsident

wünscht eine eingehende Darstellung der Lage am Horn von Afrika.

H. Hofer

wünscht eine allgemeine Betrachtung der Interventionen in Afrika, vor allem der Interventionen Kubas. Welche Rolle spielt Kuba? Hat Kuba eigene Interessen oder wird es nur von der Sowjetunion vorgeschickt?

M. Cuendet

Je me permets de rappeler que nous avons déjà traité la question de la politique de l'URSS à l'égard de l'Afrique dans le Tour d'horizon

- 21 -

du mois de mai 1977. Ce texte a encore de l'intérêt actuellement mais nous sommes prêts à faire une étude plus approfondie dans le prochain tour d'horizon.

Der Präsident

Worauf beruhen die neuesten Konflikte im Libanon letztlich?

M. Cuendet

Des causes extrêmement complexes sont à la base du conflit libanais et des éléments en vérité assez troublants dominent également l'explosion qui s'est produite récemment. L'explosion en question a été due à la rencontre entre une milice chrétienne de l'armée libanaise et des troupes syriennes. L'armée libanaise ne comporte pour le moment que des unités confessionnelles, ce qui n'était pas le cas autrefois. Cette rencontre a ensuite été l'occasion de combats de rues auxquels n'ont participé qu'une partie des milices chrétiennes. Il y a des indications que les autres chefs des milices chrétiennes étaient inquiets de ce développement et ils ont fait un effort considérable pour que le problème soit réglé. Il est certain que l'occupation syrienne est ressentie, surtout par les chrétiens.

Der Präsident

verdankt die Darstellung des Westsahara-Problems.

M. Aubert, Conseiller fédéral

M. Aubert donne des compléments d'information concernant l'affaire Kümmerling.

Schluss der Sitzung: 12.30 Uhr

Der nächste Sitzungstermin wird in der Märzsession festgelegt.

* * * * *